

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept

Le 30 juin à 17H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Bernard BIDAUD - David MENARD.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017	17-06-07
--	-----------------

Vu le code électoral et notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire dans chaque communes du département de Loire Atlantique en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017,

Considérant le mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants :

- l'assemblée doit désigner pour le Grand Auverné, 3 délégués titulaires. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire et sont élus sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

M Sébastien CROSSOUARD, Mme Stéphanie HUNEAU, M Dominique DAUFFY se portent candidats et l'assemblée est invitée à procéder à l'élection :

Après dépouillement du bureau, sont désignés à l'unanimité au 1^{er} tour, 11 voix /11 dans l'ordre d'âge :

- ❖ M Sébastien CROSSOUARD, M Dominique DAUFFY, Mme Stéphanie HUNEAU.

2. DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

Vu le code électoral et notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire dans chaque communes du département de Loire Atlantique en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017,

Vu la délibération 17 06 07 désignant les délégués titulaire,

Considérant le mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants :

- l'assemblée doit désigner pour le Grand Auverné, 3 délégués suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire et sont élus sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Mme Marie-France JOLY, M Anthony MICHEL, Mme Marlène GEORGET se portent candidats et l'assemblée est invitée à procéder à l'élection :

Après dépouillement du bureau, sont désignés à l'unanimité au 1^{er} tour, 11 voix /11 dans l'ordre d'âge :

- ❖ Mme Marlène GEORGET, Mme Marie-France JOLY, M Anthony MICHEL.

Séance levée à 17h20

A Le Grand-Auverné, le 30 mai 2017
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD